

Bulletin n° 122

Le 28 avril 2020

LES SERVICES DE GARDE D'URGENCE DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES

Consœurs, confrères, camarades,

En raison de la pandémie de COVID-19, la majorité des provinces et territoires ont fermé leurs services de garde réglementés. Ainsi, bon nombre de travailleurs et travailleuses des postes n'ont plus accès à leur service de garde habituel, mais doivent quand même continuer de travailler.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont mis en place des « services de garde d'urgence » à l'intention des travailleuses et travailleurs désignés « essentiels ». La liste de ces travailleurs et travailleuses varie d'une province à l'autre et change tous les jours. Dans certaines provinces et certains territoires, les travailleurs et travailleuses des postes en font partie, mais ils en sont exclus dans d'autres.

Le Fonds de garde d'enfants du STTP, de concert avec ses partenaires nationaux, a dressé une liste complète des « services de garde d'urgence » et des travailleurs et travailleuses qui y sont admissibles.

Où trouver l'information à jour

Nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous. Vous y trouverez, pour votre province ou territoire, des renseignements à jour sur les services de garde d'urgence et la liste des travailleurs et travailleuses qui y sont admissibles. Ces renseignements sont établis en fonction de critères propres à la province ou au territoire.

Malheureusement, ce document est en anglais seulement. <https://bit.ly/2VufJvm>

Communiquez avec votre déléguée ou délégué syndical ou votre bureau régional

Si vous ne trouvez pas l'information dont vous avez besoin à l'aide du lien ci-dessus, ou si vous avez de la difficulté à faire approuver votre demande de congé spécial pour prendre soin de votre enfant, communiquez avec votre déléguée ou délégué syndical ou votre déléguée ou délégué social.

.../2



Nous tiendrons les bureaux régionaux au courant de tout changement apporté aux critères d'admissibilité de chaque province et territoire ou aux emplacements des services de garde d'urgence.

BUREAUX RÉGIONAUX DU STTP

Région de l'Atlantique

Nº: 902-454-5812

Région du Montréal métropolitain

Nº: 514-384-1204

Région de l'Ontario

Nº: 519-659-0436

Région des Prairies

Nº: 204-942-5480

Région du Québec

Nº: 418-622-3838

Région du Centre

Nº: 613-565-9292

Région du Toronto métropolitain

Nº: 905-671-0158

Région du Pacifique

Nº: 604-525-0194

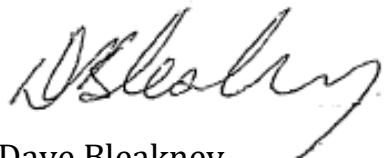
Une percée en Ontario

Les efforts du STTP et de ses partenaires nationaux pour que les travailleurs et travailleuses des postes, entre autres, aient droit à des services de garde d'urgence pendant la pandémie de la COVID-19 ont porté fruits en Ontario.

Pas plus tard que cette semaine, le gouvernement de l'Ontario a élargi sa liste pour y inclure des travailleuses et travailleurs du secteur fédéral, dont les travailleurs et travailleuses des postes qui, dès maintenant, peuvent faire une demande de services de garde d'urgence gratuits. <https://bit.ly/3eQsEz4>

Pour obtenir la liste complète des services de garde d'urgence offerts en Ontario : <https://bit.ly/3aGJBck>

Solidarité,



Dave Bleakney
2e vice-président national

2019-2023/Bulletin n°122

SB/bt sepb225 /ab scfp 1979

